

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1070

6 mai 2013

SOMMAIRE

Al Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l.	51342	Invest Services S. à r.l.	51320
Annona Corp S.A.	51342	ISP Luxembourg Holdings	51320
a & t capital S.A.	51358	Ivalo S.A.	51341
Diamond Holdco S.à r.l.	51342	Jocan S.à r.l.	51330
Elabur Holding S.A.	51314	KC Lux S.à r.l.	51319
European Opticians S.à r.l.	51355	Khephren La Redorte Invest S.A.	51360
European Rail Freight Holding S.à r.l.	51355	Kinkade Properties	51319
European Vehicle Inspections S.à r.l.	51355	Kleopatra Holdings GP S.A.	51324
Eurosol Distri S.A.	51360	K-LOG Transports & Logistique S.à r.l.	51320
Falconer Holdings, S. A.	51356	LOGOS IT Services S.A.	51356
Fenix Peinture	51355	LV Holding S.A.	51314
Fondation Luxembourg-El Salvador	51329	Memora S.A.	51337
Fortezza NON IPO S.à r.l.	51360	NOXIMA Holdings S.A., SPF	51345
Fortezza Parent S.à r.l.	51359	Numeraire Gestion S.à r.l.	51330
Fortezza RE S.à r.l.	51359	Picardy Wind S.à r.l.	51319
Fortezza Servco S.à r.l.	51359	Raleigh Holdings, S.A.	51357
Fortezza Sisterco S.à r.l.	51359	Raleigh Holdings, S.A.	51357
G M Décorations S. à r. l.	51356	Raleigh Holdings, S.A.	51357
HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.	51359	Recherches, Developpements et Gestion S.A.	51357
IDS Scheer Luxembourg S.A.	51319	Rocalux S.à r.l.	51357
Immobilière de Remich S.à r.l.	51356	SinRJ Invest S.à r.l.	51357
Indigo Shipping A.G.	51320	Sopex International S.A. - SPF	51358
ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A.	51319	South Europe Real Estate Investments Holding S.A.	51356
In-Out Office Center S.A.	51360	Tasco Invest S.A.	51358
Insurance Consulting SA	51341	Ventrans S.à r.l.	51358
International Service Dispatching SA	51360	Wasserheim Anlagen S.A.	51358
Investment and Return (I&R) S.A.	51360	Xola Management Sàrl	51358

Elabur Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013037517/12.

(130046222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

LV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 175.916.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain LEVY, né à Gennevilliers (France), le 5 janvier 1963, demeurant professionnellement à F-75016 Paris, 12, rue Alberic Magnard,

2. Madame Astrid AYMAR, épouse de Alain LEVY, née à Casablanca (Maroc), le 18 mai 1967, demeurant professionnellement à F-75016 Paris, 12, rue Alberic Magnard,

Les deux ici représentés par Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «LV Holding S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à la mise en relation d'investisseurs dans le domaine immobilier et hôtelier et peut agir en qualité d'intermédiaire entre des investisseurs et d'autres promoteurs de projets immobiliers ou hôteliers en vue de l'achat, de la construction, de la transformation ou de la réfection d'immeubles et d'hôtels.

La Société pourra en outre proposer des investissements d'ordre immobiliers, de promotion immobilière et de structuration en investissements immobiliers ainsi que dans le domaine hôtelier en général, comprenant notamment la création, la recherche et la promotion de projets immobiliers et hôteliers ainsi que toute autre prestation directe et indirecte de

services se rapportant à ces projets. La Société n'agira cependant pas directement en qualité d'entrepreneur dans ces projets.

La Société pourra aussi exercer toute activité de consultance et d'intermédiation. La société pourra en outre exercer l'activité d'agent d'affaire, ainsi que l'activité d'intermédiaire rémunéré dans tout type de transaction commerciale et non commerciale non réglementée sous quelque forme que ce soit.

En général, la Société pourra réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, le siège social peut être transféré à Luxembourg-ville et il peut être créé des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TREIZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (13.680.000.- EUR) divisé en TREIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT (13.680) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

A chaque action peut être alloué une prime d'émission attachée à l'action correspondante.

Les primes d'émission doivent être allouées à une réserve distribuable qui peut être utilisée par le conseil d'administration au bénéfice des actionnaires de l'action correspondante.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, administrateurs A et administrateurs B, avec l'obligation d'avoir au moins un administrateur A et un administrateur B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B ou par la seule signature de l'administrateur unique, le cas échéant, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les actions comme suit:

1. Monsieur Alain LEVY, prénommé, treize mille cinq cent vingt-et-une actions 13.521
2. Madame Astrid AYMAR, épouse de Alain LEVY, prénommée, cent cinquante-neuf actions 159

Toutes les actions ont été entièrement libérées par l'apport de 19.833 (dix-neuf mille huit cent trente-trois) actions de EUR 200.- chacune, représentant 100 % du capital social de la société LV INTERMEDIATIONS, société par actions simplifiée de droit français, avec siège social à F-75016 Paris, 12, rue Alberic Magnard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 953 020, évaluées à EUR 15.200.000.- (quinze millions deux cent mille euros), dont EUR 13.680.000.- (treize millions six cent quatre-vingt mille euros) seront crédités au compte capital de la Société et EUR 1.520.000.- (un million cinq cent vingt mille euros) seront transférés à un compte de prime d'émission.

La preuve de la valorisation de l'apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par Audit Conseil Services S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg, en date du 4 mars 2013 qui conclut comme suit:

«Conclusion: Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre lors de la constitution de la Société, augmentée de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire, annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe (2) de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 5.500.-(cinq mille cinq cents euros).

Assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt l'Assemblée Générale des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Sont à appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alain LEVY, prénommé, administrateur de classe A;
 - Madame Astrid AYMAR, épouse de Alain LEVY, prénommée, administrateur de classe A;
 - Monsieur Mathieu VILLAUME, né à Paris (France), le 04 août 1976, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, administrateur de classe B;
 - Monsieur Karim REZIOUK, né à Hayange (France), le 05 février 1975, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, administrateur de classe B;
 - Monsieur Nicolas DUCHENE, Monsieur Nicolas Duchêne, né à Versailles, France, le 5 avril 1977, avec adresse professionnelle au 62, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse, administrateur de classe B.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
 - Fidewa-clar S.A., une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2-4, Rue du Château d'Eau L-3364 Leudelange, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 165462.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2017.
5. L'adresse de la Société est établie au 41 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11715. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037019/258.

(130045095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

IDS Scheer Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 52.617.

—
Dépôt des comptes annuels remplaçant le dépôt L130022022 du 05/02/2013

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013037600/12.

(130046283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013037747/10.

(130046373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Référence de publication: 2013039358/10.

(130048176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013039357/10.

(130048174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

ING Pomona Private Equity Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.326.

—
Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013039337/12.

(130048111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Invest Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013039341/14.

(130048078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Indigo Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 99.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013039335/10.

(130048303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

K-LOG Transports & Logistique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 111.126.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039355/10.

(130048206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

ISP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.823.908,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.822.

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth (15th) day of March

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ISP Global Technologies Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1011 Centre Road, Suite 315, Wilmington, Delaware, 19805 (USA),

here represented by Mr. Gianpiero Saggi, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 13, 2013, which power of attorney, after having been signed "ne variatur" by the proxy holder representing the new shareholder of the Company and by the notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities,

acting as sole shareholder of ISP Luxembourg Holdings, a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg Trade

and Companies Register under B 133.822 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on November 23, 2007, published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2961 on December 20, 2007, and whose articles have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on March 11, 2013, not yet published in the Official Gazette Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

The sole shareholder then declares and requests the notary to record the following:

That the agenda is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (1 Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 137,823,907 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred seven Euros) represented by 137,823,907 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred seven) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to the amount of EUR 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight Euros) represented by 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, by the issuance of 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one Euro), having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Issuance of 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one Euro), having the same rights and obligations as the existing shares together with a total share premium of EUR 3,364,779 (three million three hundred sixty-four thousand seven hundred seventy-nine Euros);

3. Subscription and payment of 1 (one) new share;

4. Amendment of Article 6, 1st paragraph of the Articles of Association of the Company, to reflect the foreseen capital increase which should be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight Euros) represented by 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight) each, all subscribed and fully paid-up."

5. Mandate granted to Squire Sanders (US) LLP or Intertrust (Luxembourg) S.A., to perform all legal action in relation to the agenda of the meeting, and in particular, to amend and sign the shareholder's register;

6. Miscellaneous.

After deliberation the sole shareholder took the following decisions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (1 Euro), in order to bring it from its present amount of EUR 137,823,907 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred seven Euros) represented by 137,823,907 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred seven) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

to the amount of EUR 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight Euros) represented by 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each,

by the issuance of 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one Euro), having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one Euro), having the same rights and obligations as the existing shares

together with a total share premium of EUR 3,364,779 (three million three hundred sixty-four thousand seven hundred seventy-nine Euros).

Subscription and Payment

There now appears Mr. Gianpiero Saddi, as aforementioned, acting in his capacity as duly appointed attorney of aforementioned ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., and declares to subscribe in the name and on behalf of the aforementioned sole shareholder ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC. 1 (one) newly issued share of the Company having a par value of EUR 1 (one Euro), together with a total share premium of EUR 3,364,779 (three million three hundred sixty-four thousand seven hundred seventy-nine Euros), and to fully pay in such shares by the contribution of 8,483,183 shares having a par value of INR 10 each of International Speciality Products (India) Private Limited, with registered office at 3rd and 4th Floors, R.V.R. Towers, 6-3-1089/F, Rajbhavan Road, Somajiguda, Hyderabad, Andhra Pradesh, 500082, India, registered under U52311AP2007PTC068444.

The board of managers of the Company has made a valuation of the contribution mentioned in the immediately foregoing paragraph which comes to the following conclusion:

"The value of the Contribution consisting of 8,483,183 shares having a par value of INR 10 (10 Indian Rupees) each of International Speciality Products (India) Private Limited is at least equal to the consideration, consisting of 1 (one) new

share to be issued, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) together with a total share premium of EUR 3,364,779 (three million three hundred sixty-four thousand seven hundred seventy-nine Euros)."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Whereupon, the shareholders meeting decides to formally accept the above-mentioned subscription and contribution and to issue and allot 1 (one) new share, with a par value of EUR 1 (one Euro) each, to ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 6, 1st paragraph, of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the aforementioned capital increase and which must now be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at EUR 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight Euros) represented by 137,823,908 (one hundred thirty-seven million eight hundred twenty-three thousand nine hundred eight) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to grant mandate to Squire Sanders (US) LLP or Intertrust (Luxembourg) S.A. to take any legal action in relation to the agenda.

Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 3250.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

And after reading and giving the interpretation to the proxy holders of the persons appearing, and the members of the committee, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze (15) mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ISP Global Technologies Inc., une société du droit de l'Etat de Delaware, établie et ayant son siège social à 1011 Centre Road, Suite 315, Wilmington, Delaware, 19805 (USA),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc du notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé du 13 mars 2013, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant l'associé unique de la Société et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement,

en sa qualité d'associé unique de la société ISP Luxembourg Holdings, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.822 (la "Société"), constituée suivant acte notarié de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 23 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2961 du 20 décembre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11^{ième} mars 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Laquelle comparante, représentée comme ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 137.823.907 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent sept Euros) représenté par 137.823.907 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, au montant de EUR 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit Euros) représenté par 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Emission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.364.779 (trois millions trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf Euros);

3. Souscription et paiement de 1 (une) nouvelle part sociale;

4. Modification de l'article 6, 1^{er} alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit Euros) représenté par 137.823.908 (cent trente-sept million huit cent vingt-trois mille neuf cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

5. Autorisation donnée à Squire Sanders (US) LLP ou Intertrust (Luxembourg) S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour et en particulier pour modifier et signer le registre des associés de la Société;

6. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1 (un Euro), pour le porter de son montant actuel de EUR 137.823.907 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent sept Euros) représenté par 137.823.907 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,

au montant de EUR 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit Euros) représenté par 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune,

par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.364.779 (trois millions trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf Euros).

Souscription et Libération

Comparaît alors Monsieur Gianpiero SADDI, précité, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC., préqualifié, lequel déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée, ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC. 1 (une) part sociale nouvellement émise par la Société d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.364.779 (trois millions trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf Euros) qui sera entièrement libérées par la contribution de 8.483.183 actions ayant une valeur nominale de INR 10 chacune de la société du droit indien International Speciality Products (India) Private Limited, avec siège social à 3rd and 4th Floors, R.V.R. Towers, 6-3-1089/F, Rajbhavan Road, Somajiguda, Hyderabad, Andhra Pradesh, 500082, India, enregistrée sous U52311AP2007PTC068444.

L'assemblée générale a fait une évaluation de l'apport mentionnée ci-avant qui vient à la conclusion suivante:

"La valeur de l'apport en nature consistant en 8.483.183 actions ayant une valeur nominale de INR 10 chacune de la société du droit indien International Speciality Products (India) Private Limited est au moins égale à la contrepartie, constituée des 1 (une) nouvelle part sociale à émettre, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro), avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 3.364.779 (trois million trois cent soixante-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf Euros)."

Le rapport après avoir été signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, l'assemblée des associés décide d'accepter formellement la souscription et l'apport et d'émettre et attribuer 1 (une) part sociale nouvellement émise d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) à ISP GLOBAL TECHNOLOGIES INC.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6, 1^{er} alinéa, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital prévue, qui devra désormais être lu comme suit:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit Euros) représenté par 137.823.908 (cent trente-sept millions huit cent vingt-trois mille neuf cent huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'autoriser Squire Sanders (US) LLP ou Intertrust (Luxembourg) S.A. pour prendre toute mesure juridique en relation avec l'ordre du jour.

Frais, Evaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, furent estimés approximativement à 3.250,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclara qu'à la requête des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte fût rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2013. LAC/2013/13105. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Référence de publication: 2013039346/196.

(130048711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Kleopatra Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.839.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of February,
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette,

there appeared:

Nina Tang, lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors (the Board) of Kleopatra Holdings GP S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.839 (the Company),

pursuant to the resolutions taken by the Board at the board meeting held on February 06, 2013 (the Meeting) and the confirmation letter signed by Patrick L.C. van Denzen and dated February 18, 2013, pursuant to the authorisation granted by the Board at the Meeting (the Confirmation).

A copy of the minutes of the Meeting and the Confirmation, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Meeting and the Confirmation, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, dated May 10, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1554 and dated June 21, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on August 20, 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2522 and dated October 10, 2012.

II. The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by fully paid-up shares consisting of thirty-one thousand (31,000) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

III. Articles 6.2 and 6.3 of the Articles provide as follow:

" **6.2.** In addition to the subscribed capital, the Company shall have an authorised capital of one billion Euro (EUR 1,000,000,000.00) which will consist in a maximum of one billion (1,000,000,000) Shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

6.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed, to:

(i) increase the current share capital once or more up to within the limits of the authorised capital by the issue of a maximum of each of the above mentioned new Shares (including but not limited to an issue of shares to fulfil the obligations under any Warrants issued by the Company) having the same rights as the existing Shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new Shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register and the Articles accordingly."

IV. The Board resolved at the Meeting to inter alia:

(a) increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty-nine Euro (EUR 1,725,489.00), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand Euro (31,000) ordinary shares to one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty-nine Euro (EUR 1,756,489.00), by the creation and issuance of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty-nine (1,725,489) new ordinary shares, be hereby approved and authorized, the above issue of shares being collectively referred to as the Share Issue.

(b) authorise any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg acting individually with full power of substitution, to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a notarial deed the increase of share capital following the Share Issue and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share register of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- one hundred and eight thousand eight hundred and fifty-four (108,854) shares subscribed by Brookside S.a r.l.;
- five thousand eight hundred and forty-six (5,846) shares subscribed by Brookwood S.a r.l.;
- twenty (20) shares subscribed by Cadogan Square CLO B.V.;
- four (4) shares subscribed by Cadogan Square CLO II B.V.;
- four (4) shares subscribed by Cadogan Square CLO III B.V.;
- six (6) shares subscribed by Cadogan Square CLO IV B.V.;
- one thousand eight hundred and twenty-nine (1,829) subscribed by Citco Bank Nederland N.V. Dublin Branch;
- two hundred and twenty-seven (227) shares subscribed by Citigroup Global Markets Limited;
- four hundred and nineteen (419) shares subscribed by Corporate Debt Opportunities Fund L.P.;
- five hundred and eighty-eight (588) shares subscribed by Gladwyne Master Fund Limited;
- one hundred and twenty-one (121) shares subscribed by Goldcoast Capital Subsidiary I Limited;
- two thousand eight hundred and forty (2,840) shares subscribed by GSC Euro CDO I-R S.A.;
- two thousand two hundred and seventy-two (2,272) shares subscribed by GSC European CDO V PLC;
- one hundred and sixty-seven thousand four hundred and ninety-four (167,494) shares subscribed by Filed Point I-A S.a r.l.;
- three hundred and seven thousand three hundred and seventy-five (307,375) shares subscribed by Field Point IV S.a r.l.;
- one hundred and forty-seven thousand seven hundred and nine (147,709) shares subscribed by Field Point V S.a r.l.;
- ten thousand eight hundred and fifty-eight (10,858) shares subscribed by LHP Ireland Fund MGM Ltd (on behalf of its sub-trust Map 507);
- fifty-five (55) shares subscribed by Marathon Blue Active Fund Ltd;
- three hundred and seventy-nine (379) shares subscribed by Marathon Credit Dislocation Fund LP;
- two hundred and seventy-one (271) shares subscribed by Marathon Credit Opportunity Master Fund Ltd;
- eighty-three (83) shares subscribed by Marathon Liquid Credit Long Short Fund;
- one thousand one hundred and thirty-three (1,133) shares subscribed by Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd;
- one hundred and sixty-one (161) shares subscribed by Merrill Lynch International;
- one hundred and ninety-eight (198) shares subscribed by Morgan Stanley International;
- eleven thousand three hundred and two (11,302) shares subscribed by NB Distressed Debt Master Fund L.P.;
- forty-two thousand five hundred and fourteen (42,514) shares subscribed by NB Distressed Debt Investment Fund Limited;
- one hundred and sixty-six (166) shares subscribed by Penteli Master Fund Ltd;
- three hundred and fifteen thousand eight hundred and fifty-six (315,856) shares subscribed by Perella Weinberg Partners Xerion Holding Cayman IV Ltd;
- sixty-one thousand five hundred and ninety-one (61,591) shares subscribed by Special Opportunities Portfolio I SPC;
- one hundred and seventy-six thousand five hundred and sixty-eight (176,568) shares subscribed by Strategic Value Special Situations Master Fund II L.P.;
- three hundred and thirty-seven thousand nine hundred and two (337,902) shares subscribed by UBS AG London Branch;

- one thousand eight hundred and ninety-six (1,896) shares subscribed by Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund II L.P.;

- seventeen thousand four hundred and ninety-five (17,495) shares subscribed by Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund L.P.;

- one thousand one hundred and thirty-five (1,135) shares subscribed by Landsbref HF; and

- three hundred and eighteen (318) shares subscribed by Goldman Sachs International.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in kind of receivables against the Company in a total aggregate amount of one million seven hundred and twenty-five thousand four hundred and eighty-nine Euro (EUR 1,725,489.00) by the above subscribers, as approved by the Meeting, and all of which shall be allocated to the share capital of the Company.

As noted in the Confirmation, pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the contribution in kind has been the subject of a report prepared by BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, dated 18 February 2013, which concludes as follows and is here annexed:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of the loan of EUR 1.725.489 from the warrant holders, is not at least equal to the one million seven hundred twenty-five thousand four hundred and eighty-nine (1.725.489) ordinary shares, for a nominal value of EUR 1,00 each, to be issued by the Company".

The new shares issued pursuant to the Meeting were issued as of the date of the Confirmation being the date by which payment of the Share Issue and all subscription forms had been received by the Company from all subscribers and being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 6.1. of the Articles, which should now be read as follows:

" **6.1.** The subscribed share capital is set at one million seven and fifty-six hundred thousand four hundred and eighty-nine Euro (EUR 1,756,489.00), represented by fully paid-up shares consisting of one million seven and fifty-six hundred thousand four hundred and eighty-nine (1,756,489.00) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Estimate of costs

The appearing party declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to three thousand euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de février,
par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Nina Tang, avocat chez Loyens & Loeff Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil) de Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.839 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le Conseil lors de la réunion du conseil tenue le 6 février 2013, (l'Assemblée) et à la lettre de confirmation signée par Patrick L.C. van Denzen en vertu de l'autorisation octroyée par le Conseil lors de l'Assemblée (la Confirmation).

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée et de la Confirmation, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément à l'Assemblée et à la Confirmation, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, en date du 10 mai 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1554 du 21 juin 2012. Les statuts de

la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 août 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2522, le 10 octobre 2012.

II. La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par des actions entièrement libérées, consistant en trente et mille (31.000) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. Les articles 6.2 et 6.3 des Statuts prévoient ce qui suit:

" **6.2.** En plus du capital souscrit, la société aura un capital autorisé d'un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000) qui sera composé au maximum d'un milliard (1.000.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

6.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ce présent acte, à:

(i) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur du capital autorisé par l'émission d'un maximum de chacune des nouvelles Actions mentionnées ci-dessus, (y compris notamment l'émission d'actions pour remplir les obligations découlant de Warrants émis par la Société) ayant les mêmes droits que les Actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions et les Statuts en conséquence."

IV. Le Conseil a décidé lors de l'Assemblée inter alia:

(a) d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt-neuf euro (EUR 1.725.489) afin de porter son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ordinaires à un million sept-cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.756.489), par la création et l'émission d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt-neuf (1.725.489) actions ordinaires, dûment approuvées et autorisées, l'émission d'actions ci-dessus étant désignées collectivement l'Emission d'Actions.

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 1820 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation de capital suite à l'Emission d'Actions et plus généralement à prendre toutes les mesures et démarches nécessaires, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement à prendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernés de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit:

- cent huit mille huit cent cinquante-quatre (108.854) actions souscrites par Brookside S.à r.l.;
- cinq mille huit cent quarante-six (5.846) actions souscrites par Brookwood S.à r.l.;
- vingt (20) actions souscrites par Cadogan Square CLO B.V.;
- quatre (4) actions souscrites par Cadogan Square CLO II B.V.;
- quatre (4) actions souscrites par Cadogan Square CLO III B.V.;
- six (6) actions souscrites par Cadogan Square CLO IV B.V.;
- mille huit cent vingt-neuf (1.829) actions souscrites par Citco Bank Nederland N.V. Dublin Branch;
- deux cent vingt-sept (227) actions souscrites par Citigroup Global Markets Limited;
- quatre cent dix-neuf (419) actions souscrites par Corporate Debt Opportunities Fund L.P.;
- cinq cent quatre-vingt-huit (588) actions souscrites par Gladwyne Master Fund Limited;
- cent vingt un (121) actions souscrites par Goldcoast Capital Subsidiary I Limited;
- deux mille huit cent quarante (2.840) actions souscrites par GSC Euro CDO I-R S.A.;
- deux mille deux cent soixante-douze (2.272) actions souscrites par GSC European CDO V PLC;
- cent soixante sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (167.494) actions souscrites par Filed Point I-A S.à r.l.;
- trois cent sept mille trois cent soixante-quinze (307.375) actions souscrites par Field Point IV S.à r.l.;
- cent quarante sept mille sept-cent-neuf (147.709) actions souscrites par Field Point V S.à r.l.;
- dix mille huit cent cinquante-huit (10.858) actions souscrites par LHP Ireland Fund MGM Ltd (au nom de son sub-trust Map 507);
- cinquante-cinq (55) actions souscrites par Marathon Blue Active Fund Ltd;
- trois cent soixante-dix-neuf (379) actions souscrites par Marathon Credit Dislocation Fund LP;
- deux cent soixante et onze (271) actions souscrites par Marathon Credit Opportunity Master Fund Ltd;
- quatre-vingt trois (83) actions souscrites par Marathon Liquid Credit Long Short Fund;

- mille cent trente trois (1.133) actions souscrites par Marathon Special Opportunity Master Fund Ltd;
- cent soixante et un (161) actions souscrites par Merill Lynch International;
- cent quatre vingt dix-huit (198) actions souscrites par Morgan Stanley International;
- onze mille trois cent deux (11.302) actions souscrites par NB Distressed Debt Master Fund L.P.;
- quarante deux mille cinq cent quatorze (42.514) actions souscrites par NB Distressed Debt Investment Fund Limited;
- cent soixante six (166) actions souscrites par Penteli Master Fund Ltd;
- trois cent quinze mille huit cent cinquante-six (315.856) actions souscrites par Perella Weinberg Partners Xerion Holding Cayman IV Ltd;
- soixante et un mille cinq cent quatre-vingt-onze (61.591) actions souscrites par Special Opportunities Portfolio I SPC;
- cent soixante seize mille cinq cent soixante-huit (176.568) actions souscrites par Strategic Value Special Situations Master Fund II L.P.;
- trois cent trente sept mille neuf cent deux (337.902) actions souscrites par UBS AG London Branch;
- mille huit cent quatre vingt seize (1.896) actions souscrites par Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund II L.P.;
- dix sept mille quatre cent quatre vingt quinze (17.495) actions souscrites par Watershed Capital Partners (Offshore) Master Fund L.P.;
- mille cent trente-cinq (1.135) actions souscrites par Landsbref HF; et
- trois cent dix huit (318) actions souscrites par Goldman Sachs International.

L'Emission Actions a été libérée intégralement par des apports en nature de créances envers la Société d'un montant total cumulé d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre-cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.725.489) par les souscripteurs ci-dessus, conformément à l'Assemblée et l'ensemble étant affecté au compte de capital social de la Société.

Telle que mentionnée dans la Confirmation, conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, en date du 18 février 2013 qui se conclut comme suit et reste ci-annexé:

«Sur la base de notre travail, aucun fait n'est porté à notre attention, qui nous fait croire que la valeur totale de l'apport en nature de créances d'un montant d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 1.725.489) ne correspond pas au moins à l'émission par la Société d'un million sept cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.725.489) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de un euro».

Conformément à l'Assemblée, les nouvelles actions sont émises à la date de la Confirmation étant la date par laquelle le paiement de l'Emission d'Actions et de toutes les formes de souscriptions ont été reçues par la Société de la part de tous les souscripteurs pas moins de trente (30) jours avant la date du présent acte.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 6.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept-cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.756.489), représenté par des actions entièrement libérées, composées de un million sept-cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.756.489) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune».

Estimation des coûts

La partie comparante déclare que les dépenses, coûts et frais ou charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et celui en français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été fait à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, la même personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte.

Signé: Tang, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2013. Relation: EAC/2013/2717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038768/256.

(130047706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Fondation Luxembourg-El Salvador, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-6671 Merttert, 30, rue Jean-Pierre Beckius.

R.C.S. Luxembourg G 3.

Bilan au 31 décembre 2012

Actif		Passif	
Actif immobilisé	280.000,00	Capital initial	125.000,00
Comptes bancaires	1.490.202,37	Report	1.706.434,72
		Résultat de l'exercice	- 229.939,90
		Compte de régularisation	168.707,55
	<u>€ 1.770.202,37</u>		<u>€ 1.770.202,37</u>

Compte résultats exercice 2012

Recettes	
Dons reçus	312.871,46
Vente immeuble	425.250,60
Divers	12.320,00
Intérêts bancaires	11.932,66
Déficit de l'exercice	<u>229.939,90</u>
	€ 992.314,62
Dépenses	
Fondation La Sagrada Familia	159.076,66
Casa Madre de la Misericordia	35.970,60
Subvention étudiants	88.136,06
Population en détresse	111.613,04
Projet El Joval	28.655,00
Valeur comptable immeuble	550.000,00
Frais de fonctionnement	10.090,93
Divers	<u>8.772,33</u>
	€ 992.314,62

Projet de budget 2013

Recettes	
Dons	330.000,00
Cofinancements	330.000,00
Divers	26.240,00
Intérêts bancaires	10.000,00
Déficit de l'exercice	<u>223.960,00</u>
	€ 920.200,00
Dépenses	
Fondation La Sagrada Familia	160.000,00
Casa Madre de la Misericordia	37.000,00
Subvention étudiants	80.000,00
Population en détresse	140.000,00
Projets	460.000,00
Projets Frais de fonctionnement	20.200,00
Réserve spéciale	<u>23.000,00</u>
	€ 920.200,00

Roland Milbert / Nico Margue

Le président / Le trésorier

Référence de publication: 2013038687/51.

(130047802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Jocan S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOCAN S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013038757/11.

(130047718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Numeraire Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 176.047.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of March.

Before the undersigned Maitre Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rain Ltd, a company limited by share validly existing under the law of Cayman Islands with registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, Grand-Cayman KY1-1108 Cayman Islands and registered with the Cayman Registrar of Companies under number 272717 here represented by Me Juliette JOACHIM, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a power of attorney, delivered to him, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Numeraire Gestion S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the rendering of advisory, portfolio management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner, to Numeraire Fund S.C.A., SICAV - SIF, incorporated under the provisions of the law of 13 February 2007 as amended relating to specialised investment funds.

The Company may, in addition, provide to Numeraire Fund S.C.A., SICAV - SIF secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Dollars (USD 20,000.-), divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of ten Dollars (USD 10.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory Provision

The first accounting year which shall begin on the day of incorporation and end on 31 December 2013.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (USD)
Rain Ltd, prenamed	2,000	USD10
Total	2,000	USD20,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

The corporate capital is valued at EUR 15,350.30.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:

a) Mr Daniel FERNHOLZ, born on October 3rd, 1976 in New York, NY, United States of America, with professional address at 163 Amsterdam Ave # 106 New York, State of New York 10023, United States of America.

b) Mr Michael WINKLER, born on October 10th, 1956 in Detroit, Michigan, with professional address at 294 Atlantic Avenue # 352 Ocean View, State of Delaware 19920, United States of America.

c) Mr Michael LANGE, born on June 28th, 1964 in Scheeßel, with professional address at 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of same person and in case of discrepancies between the English and the French texte, English version shall prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set and seal, in Junglinster, on the day named in the beginning of the present deed. This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de mars,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Rain Ltd, une société anonyme dûment constituée et existant valablement en vertu des lois des Iles Caymans, ayant son siège social chez Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, Grand-Cayman KY1-1108 Cayman Islands et étant enregistrée au Registre caymanais du Commerce et des Sociétés sous le numéro 272717,

ici représentée par M^e Juliette JOACHIM, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,, en vertu d'une procuration lui délivrée, qui doit être enregistrée avec le présent acte.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Une société à responsabilité limitée avec le nom «Numeraire Gestion S.à r.l.» (la «Société») est ici formée par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront associés postérieurement. La Société sera régie par ces statuts et par la législation applicable.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est, en sa capacité d'associé commandité, de prêter des conseils, de gérer des portefeuilles d'actifs, de réaliser des services comptables et administratifs pour Numeraire Fund S.C.A., SICAV-SIF, constituée en vertu des dispositions de la loi du 13 février 2007, telle que modifiée, relative aux fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut, en outre, fournir à Numeraire Fund S.C.A., SICAV-SIF des services de secrétariat, de comptabilité et tous autres services autorisés par les lois et règlements applicables; elle peut également prendre toutes mesures, et réaliser toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social dans la commune de Mamer, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés délibérant à la manière d'une modification des statuts. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune par décision des gérants ou, en cas de pluralité d'associés, par le conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

Dans le cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis est fixé à vingt mille Dollars américains (20.000,-USD), divisé en deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Dollars américains (10,- USD) chacune. Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution des associés adoptée à la manière requise pour la modification de ces statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'accord des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas nécessairement la qualité d'associés.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et / ou effectuer tous les actes de disposition et d'administration relevant de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou qui peuvent être prévues aux présents statuts.

Les gérants sont nommés et démis de leurs fonctions par une décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants peuvent être réélus mais leur nomination peut être révoquée avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Dans le cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication approprié, et permettent à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une réunion peut également être tenue à tout moment par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire, de manière exclusive. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par tout autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

La convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être donnée aux gérants vingt-quatre heures (24) au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence seront mentionnés dans la convocation. Cette convocation peut être omise dans le cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à un moment et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par approbation de la majorité des gérants de la Société.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés matérialisant la résolution. Les résolutions des gérants, y compris les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait de celle-ci peut être délivré sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant dans le cas d'un gérant unique, et, dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants.

En tout état de cause la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne à laquelle de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un) ou, le cas échéant, du conseil de gérance ou deux gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le gérant ou les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. Comme les agents de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou dirigeant de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus complète permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par lui dans le cadre de toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans laquelle il est impliqué en tant que partie ou autre, en vertu de sa qualité présente ou passée de gérant ou de sa responsabilité pour les sommes payées ou engagées par lui dans le règlement de telles réclamations, actions, poursuites ou procédures. Les mots «réclamation», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les réclamations, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» comprennent, sans limitation, les honoraires d'avocats, les coûts, jugements, montants payés en règlement et autres passifs. Aucune indemnisation ne sera versée à tout gérant ou dirigeant:

(i) contre toute responsabilité envers la Société ou ses associés en raison de faute intentionnelle, de mauvaise foi, négligence grave ou ignorance délibérée des devoirs liés à la conduite de sa fonction;

(ii) en ce qui concerne toute affaire pour laquelle il aura été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et contre l'intérêt de la Société, ou

(iii) dans le cas d'un règlement, à moins que le règlement n'ait été approuvé par un tribunal de juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation aux termes des présentes sera dissocié, n'affectera pas les autres droits auxquels tout gérant ou dirigeant peut actuellement ou pourra ultérieurement avoir droit, ce droit se poursuit pour la personne qui a cessé d'être gérant ou dirigeant et s'appliquera au profit des héritiers, exécuteurs testamentaires et tuteurs de cette personne. Aucune disposition des présents statuts ne porte atteinte aux droits à indemnisation auxquels le personnel de la Société, y compris les gérants et les dirigeants, peuvent prétendre par contrat ou autre en vertu de la loi.

Les frais et dépenses relatives à la préparation et à la représentation d'une défense de toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans le présent Article, ne seront avancées par la Société avant toute décision finale lors de la réception de tout engagement du ou au nom du dirigeant ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent Article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de vote égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut valablement prendre part à toute réunion d'associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées générales. Les décisions des associés sont prises par écrit dans les formes et majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés (dans la mesure permise par loi) ou lors de réunions. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite (le cas échéant) devra représenter l'ensemble des associés de la Société.

Les réunions sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de la réunion. Si la totalité du capital de la Société est représentée à une réunion de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des actionnaires tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet au moment de l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi pour les décisions collectives (ou à condition de satisfaire les exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale sont valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première résolution écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés, quelle que soit la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant la modification des statuts sont prises par (x) la majorité des associés (y) représentant au moins les trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions de changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels sont établis par le gérant, ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social émis.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant, par le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être affectées à une réserve devant être établie par la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision d'une assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront, mais ne doivent pas nécessairement, être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera comme une société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas traité dans les présents statuts, les associés se réfèrent à la législation pertinente.

Mesure transitoire

Le premier exercice social qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
Rain Ltd, susmentionnée	2.000	USD10
Total	2.000	USD20.000

La preuve du paiement du prix total de souscription a été apportée au notaire soussigné.

Frais et Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui doivent être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à 1.500 Euros environ.

Le capital social est évalué à 15.350,30 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée conformément aux statuts de la Société avec un pouvoir de signature tel qu'indiqué dans les statuts de la Société:
 - a) M. Daniel FERNHOLZ, né le 3 octobre 1976 à New York, NY, Etats-Unis, avec son adresse professionnelle au 163 Amsterdam Avenue #106 New York, Etat de New York 10023, Etats-Unis.
 - b) M. Michael WINKLER, né le 10 octobre 1956 à Detroit, Michigan, avec son adresse professionnelle au 294 Atlantic Avenue # 352 Ocean View, Etat du Delaware 19920, Etats-Unis
 - c) M. Michael LANGE, né le 28 juin 1964 à Scheessel, avec son adresse professionnelle au 16, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée ci-dessus.

Le notaire, soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare présentement que sur requête des parties présentes et représentées, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de différence entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Ce document a été lu aux parties comparantes qui ont signé ensemble avec le notaire soussigné cet acte notarié.

Signé: Juliette JOACHIM, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2013. Relation GRE/2013/1219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038827/379.

(130047709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Memora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.913.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-eighth day of February,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Memora S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 May 2007, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B130.913 (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2160, page 103655 dated 1 October 2007. The Articles have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated 11 April 2011 published in the Memorial number 1654, page 79346 dated 22 July 2011.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mr. Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raymond THILL, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Gianpiero SADDI, prenamed.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders present or represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list has been signed *ne varietur* together with the proxy forms by the shareholders represented at the meeting by proxyholders, the notary and the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. In accordance with article 16.11 of the Articles, an extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. Resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of shareholders present or represented.

III. The attendance list shows that shareholders holding all the 2,822,395,675 shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have confirmed that they have been duly convened to the Meeting in accordance with the requirements of the Luxembourg laws. The Company is represented at the Meeting as the holder of 50,600,000 of its own shares, the voting rights of which are suspended in accordance with article 49-5 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended. The Meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the Company's share capital by an amount of five hundred and six thousand Euros (EUR 506,000.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of twenty-eight million two hundred twenty-three thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 28,223,956.75) to twenty-seven million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 27,717,956.75) by cancellation of fifty million and six hundred thousand (50,600,000) shares (i.e. five million and sixty thousand (5,060,000) shares of each class of shares from class A to class J) having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

2. Amendment of article 5.1 of the current Articles of the Company, which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-seven million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 27,717,956.75) represented by two billion seven hundred seventy-one million seven hundred ninety-five thousand six hundred seventy-five (2,771,795,675) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, divided into:

(i) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"),

(ii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"),

(iii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"),

(iv) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"),

(v) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"),

(vi) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"),

(viii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"),

(ix) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"),

(x) two hundred seventy-seven million one hundred seventy thousand six hundred sixty-two (277,170,662) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and together referred with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares to as the "Ordinary Shares") and

(xi) eight thousand nine hundred and six (8,906) ordinary shares (the "Specific Class Shares", and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles. The holders of the Shares are being referred to as the "Shareholders".

V. After due and careful deliberation, the following resolutions were approved by the Meeting with the required majorities as reflected in Appendix 1 to these minutes.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to reduce the Company's share capital by an amount of five hundred and six thousand Euros (EUR 506,000.-),

so as to decrease the Company's share capital from its current amount of twenty-eight million two hundred twenty-three thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 28,223,956.75),

to twenty-seven million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 27,717,956.75)

by cancellation of fifty million and six hundred thousand (50,600,000) shares (i.e. five million and sixty thousand (5,060,000) shares of each class of shares from class A to class J) having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and which shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

Second resolution

Furthermore, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5.1 of the current Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at twenty-seven million seven hundred seventeen thousand nine hundred fifty-six Euros and seventy-five cents (EUR 27,717,956.75) represented by two billion seven hundred seventy-one million seven hundred ninety-five thousand six hundred seventy-five (2,771,795,675) shares of one Euro cent (EUR 0.01) each, divided into:

(i) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"),

(ii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"),

(iii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"),

(iv) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"),

(v) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-seven (277,179,567) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"),

(vi) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"),

(vii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"),

(viii) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"),

(ix) two hundred seventy-seven million one hundred seventy-nine thousand five hundred sixty-eight (277,179,568) ordinary shares of class I (the "Class I Shares"),

(x) two hundred seventy-seven million one hundred seventy thousand six hundred sixty-two (277,170,662) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and together referred with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares to as the "Ordinary Shares") and

(xi) eight thousand nine hundred and six (8,906) ordinary shares (the "Specific Class Shares"), and together with the Ordinary Shares, the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in the Articles. The holders of the Shares are being referred to as the "Shareholders".

VI. Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1500.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail to the fullest extent permitted by applicable law.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de février,

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MEMORA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée suivant un acte notarié en date du 30 mai 2007, ayant son siège au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.913 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2160, page 103655 le 1^{er} octobre 2007. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2011 publiés au Mémorial numéro 1654, page 79346 en date du 22 juillet 2011.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'"Assemblée") a élu M. Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, président.

Le président a nommé en qualité de secrétaire de séance M. Raymond THILL, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu M. Gianpiero SADDI, précité.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés dans la liste de présence. Cette liste de présence a été signée et varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. Conformément à l'article 16.11 des Statuts, une assemblée générale extraordinaire convoquée pour modifier les dispositions des Statuts ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications aux Statuts proposées. Les résolutions, pour être adoptées, doivent être prises à la majorité des deux-tiers des actionnaires présents ou représentés.

III. La liste de présence montre que les actionnaires détenant toutes les 2.822.395.675 actions représentant tout le capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont confirmé qu'ils ont été dûment convoqués à l'assemblée en conformité avec les conditions requises par les lois luxembourgeoises. La Société est représentée à l'Assemblée en tant que détentrice de 50.600.000 de ses propres actions, le droit de vote attaché à celles-ci étant suspendu en conformité avec l'article 49-5 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq cent six mille Euros (EUR 506.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 28.223.956,75) à vingt-sept millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 27.717.956,75) par l'annulation de cinquante millions six cent mille (50.600.000) actions (c'est-à-dire cinq millions soixante mille (5.060.000) actions de chaque catégorie d'actions de la catégorie A à la catégorie J) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune devant être détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

2. Modification de l'article 5.1 des Statuts actuels de la Société, qui sera rédigé comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 27.717.956,75) représenté par deux milliards sept cent soixante et onze millions sept cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-quinze (2.771.795.675) actions d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisée en:

i. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");

ii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");

iii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");

iv. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");

v. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");

vi. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");

vii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");

viii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");

ix. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie I (les "Actions de Catégorie I");

x. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie J (les "Actions de Catégorie J" et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, dénommées les "Actions Ordinaires"); et

xi. huit mille neuf cent six (8.906) actions ordinaires (les "Actions de Catégorie Spécifique", et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions"), chacune ayant les mêmes droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les détenteurs des Actions sont dénommés les "Actionnaires"."

V. Après délibération, les résolutions suivantes ont été approuvées par l'Assemblée aux majorités requises telles que reflétées à l'annexe 1 de ce procès-verbal:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent six mille Euros (EUR 506.000,-),

afin de le réduire de son montant actuel de vingt-huit millions deux cent vingt-trois mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 28.223.956,75) à vingt-sept millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 27.717.956,75),

par l'annulation de cinquante millions six cent mille (50.600.000) actions (c'est-à-dire cinq millions soixante mille (5.060.000) actions de chaque catégorie d'actions de la catégorie A à la catégorie J) ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et devant être détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

Deuxième résolution

De plus, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts actuels de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-sept millions sept cent dix-sept mille neuf cent cinquante-six Euros et soixante-quinze centimes (EUR 27.717.956,75) représenté par deux milliards sept cent soixante et onze millions sept cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-quinze (2.771.795.675) actions d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, divisée en:

- i. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie A (les "Actions de Catégorie A");
- ii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie B (les "Actions de Catégorie B");
- iii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie C (les "Actions de Catégorie C");
- iv. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie D (les "Actions de Catégorie D");
- v. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-sept (277.179.567) actions ordinaires de catégorie E (les "Actions de Catégorie E");
- vi. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie F (les "Actions de Catégorie F");
- vii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie G (les "Actions de Catégorie G");
- viii. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie H (les "Actions de Catégorie H");
- ix. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie I (les "Actions de Catégorie I");
- x. deux cent soixante-dix-sept millions cent soixante-dix mille cinq cent soixante-huit (277.179.568) actions ordinaires de catégorie J (les "Actions de Catégorie J" et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, dénommées les "Actions Ordinaires"); et
- xi. huit mille neuf cent six (8.906) actions ordinaires (les "Actions de Catégorie Spécifique"), et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions"), chacune ayant les mêmes droits et obligations mentionnés dans les Statuts. Les détenteurs des Actions sont dénommés les "Actionnaires".

VI. Coûts

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que cela soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1500.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des personnes comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi dans toute la mesure permise par la loi applicable.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Et après lecture faite aux parties comparantes, qui sont connues par le notaire par leurs noms de famille, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2013. LAC/2013/10993. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035310/261.

(130043041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

**Insurance Consulting SA, Société Anonyme,
(anc. Ivalo S.A.).**

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 152.391.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 20.02.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013038158/12.

(130046776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Annona Corp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 153.033.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037968/10.

(130046900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

AI Garden (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.003.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013037943/10.

(130046916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Diamond Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.040,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.115.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of February.
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Diamond Mezzco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 172.139 (the "Sole Shareholder"),

represented by Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 February 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Diamond Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 175.115 (the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the seven hundred and fifty (750) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
2. The items on which resolutions are to be taken are as follows:

Increase of the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand and forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each; subscription to and payment of the New Shares by way of a contribution in kind consisting in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Bidco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 170.342 ("Diamond Bidco") (the "Contribution in Kind"); acknowledgement of the report of the sole manager of the Company dated on 14 February 2013 on the valuation of the Contribution in Kind (the "Valuation Report"); approval of the valuation of the Contribution in Kind and issue of the New

Shares; allocation of forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital of the Company and of three million nine hundred thirty thousand five hundred ninety-nine Pound Sterling (GBP 3,930,599.-) to the share premium account of the Company; consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of association of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two (752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from fifteen thousand Pound Sterling (GBP 15,000.-) to fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) by the issue of two (2) new shares (the "New Shares") with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each.

Thereupon, the Sole Shareholder prenamed, represented as stated above, subscribed to the New Shares and paid the New Shares by way of the Contribution in Kind which consists in seven hundred and fifty (750) shares held by the Sole Shareholder in Diamond Bidco for a total aggregate amount of three million nine hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Pound Sterling (GBP 3,930,639.-).

The Valuation Report is acknowledged. The conclusion of the Valuation Report reads as follows:

"In view of the above the Sole Manager believes that the value of the Contribution in Kind amounts to three million nine hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Pound Sterling (GBP 3,930,639.-) being at least equal to the total subscription price of the two (2) shares proposed to be issued together with the share premium attached thereto in the amount of three million nine hundred thirty thousand five hundred ninety-nine Pound Sterling (GBP 3,930,599)."

It is resolved to value the Contribution in Kind at three million nine hundred thirty thousand six hundred thirty-nine Pound Sterling (GBP 3,930,639.-) and to approve the valuation of the Contribution in Kind.

It is resolved to issue the New Shares and to allocate forty Pound Sterling (GBP 40.-) to the share capital and three million nine hundred thirty thousand five hundred ninety-nine Pound Sterling (GBP 3,930,599.-) to the share premium account of the Company.

Consequently, the Sole Shareholder resolved to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to be read henceforth as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand forty Pound Sterling (GBP 15,040.-) represented by seven hundred fifty-two(752) shares with a nominal value of twenty Pound Sterling (GBP 20.-) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierzehnten Tage des Monats Februar.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Diamond Mezzco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 172.139, (der "Alleiniger Gesellschafter"),

hier vertreten durch Thierry Kauffman, Avocat à la Cour, der seine berufliche Tätigkeit in Luxemburg ausübt, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 14. Februar 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird, nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

welcher Alleiniger Gesellschafter der Diamond Holdco S.à r.l. ist, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000), und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 175.115 (die "Gesellschaft"), gegründet am 1. Februar 2013 durch Urkunde des unterzeichnenden Notars, gegenwärtig noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") veröffentlicht.

Die Satzung der Gesellschaft ist noch nie abgeändert worden.

Der Erschienene, welcher gemäß der oben erwähnten Vollmacht handelt, gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle siebenhundertfünfzig (750) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, sodass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und vom Alleinigen Gesellschafter wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Die Punkte, über die ein Beschluss getroffen werden soll, sind die folgenden:

Erhöhung des von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftskapitals von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuer Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-); Zeichnung von und Bezahlung solcher Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Bidco S.à r.l. gehalten werden, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000.-) und eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés (Handels- und Gesellschaftsregister) von und zu Luxemburg unter der Nummer B 170.342 ("Diamond Bidco") (die "Sacheinlage"); Anerkennung des Berichts des Alleinigen Geschäftsführers der Gesellschaft vom 14. Februar 2013 über die Bewertung der Sacheinlage (der "Bewertungsbericht"); Genehmigung der Bewertung der Sacheinlage und Ausgabe all dieser Neuen Gesellschaftsanteile; Zuteilung von vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und von drei Millionen neunhundertdreißigtausend-fünfhundertneunundneunzig Pfund Sterling (GBP 3.930.599.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft; entsprechende Abänderung des ersten Satzes des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

" **Art. 5.** Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, das von der Gesellschaft ausgegebene Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Pfund Sterling (GBP 15.000) auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-) durch die Ausgabe zweier (2) neuen Gesellschaftsanteile (die "Neuen Gesellschaftsanteile") mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-) zu erhöhen.

Daraufhin hat der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt vertreten, all diese Neuen Gesellschaftsanteile gezeichnet und all diese Neuen Gesellschaftsanteile durch eine Sacheinlage bezahlt, bestehend aus siebenhundertfünfzig (750) Anteilen, welche vom Alleinigen Gesellschafter an der Diamond Bidco S.à r.l. gehalten werden, zu einem Gesamtbetrag von drei Millionen neunhundertdreißigtausendsechshundertneununddreißig Pfund Sterling (GBP 3.930.639.-).

Der Bewertungsbericht wird anerkannt. Der Schlusssatz des Bewertungsberichts lautet wie folgt:

"Im Hinblick auf das Vorgenannte ist der Alleinige Geschäftsführer der Annahme, dass sich der Wert der Sacheinlage auf drei Millionen neunhundertdreißigtausendsechshundertneununddreißig Pfund Sterling (GBP 3.930.639.-) beläuft, welches mindestens dem Gesamtzeichnungspreis der zwei (2) Gesellschaftsanteile entspricht, der zur Ausgabe vorgeschlagen wurde, einschließlich der damit verbundenen Kapitalrücklage in Höhe von drei Millionen neunhundertdreißigtausend-fünfhundertneunundneunzig Pfund Sterling (GBP 3.930.599.-)."

Es wird beschlossen, die Sacheinlage mit drei Millionen neunhundertdreißigtausendsechshundertneununddreißig Pfund Sterling (GBP 3.930.639.-) zu bewerten und die Bewertung der Sacheinlage zu genehmigen.

Es wird beschlossen, all diese Neuen Gesellschaftsanteile auszugeben und vierzig Pfund Sterling (GBP 40.-) zum Gesellschaftskapital der Gesellschaft und drei Millionen neunhundertsechzigtausenddreihundertdreizehn Pfund Sterling (GBP 3.930.599.-) zur Kapitalrücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Folglich beschloss der Alleinige Gesellschafter den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

"Das herausgegebene Aktienkapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfzehntausendvierzig Pfund Sterling (GBP 15.040.-), eingeteilt in siebenhundertzweiundfünfzig (752) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je zwanzig Pfund Sterling (GBP 20.-)."

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit dieser Urkunde entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 3.600,- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Auf Ersuchen

derselben erschienenen Partei wird im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am gleichen Tag wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung dieser Urkunde hat der Erschienene diese gemeinsam mit dem amtierenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: T. KAUFFMAN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7845. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 11. März 2013.

Référence de publication: 2013034597/160.

(130042529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

NOXIMA Holdings S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 175.918.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of February.

Before the undersigned, Maitre Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared

1. Mr. Vasileios VOUDRIS, physician, residing in Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece,
 2. Mrs Yvoni VOUDRIS, physician, residing in Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece,
 3. Mr. Athanasios VOUDRIS, engineer, residing in Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece,
 4. Mr. Konstantinos VOUDRIS, physician, residing in Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece,
- All here represented by Mr. Laurent BARNICH, companies director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of four proxies given under private seal, which shall remain attached to these minutes in order to be registered with these,

which proxies have been initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing parties, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated May 11th, 2007 introducing the family wealth management company (société de gestion de patrimoine familial) (the Law on SPF) and by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law on Companies), as well as by the present articles of association (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "NOXIMA Holdings S.A., SPF".

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The sole object of the Company, to the exclusion of any commercial activity, is the acquisition, holding, management and disposal of, on the one hand, financial instruments within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial guarantee contracts, and, on the other hand, of cash and assets of any kind held in a bank account.

A financial instrument within the meaning of the law of August 5th, 2005 on financial guarantee contracts it is to be understood (a) all securities and other instruments, including, but not limited to, shares in companies and other instruments comparable to shares in companies, participations in companies and units in collective investment undertakings, bonds and other forms of debt instruments, certificates of deposit, loan notes and payment instruments; (b) securities which give the right to acquire shares, bonds or other instruments by subscription, purchase or exchange; (c) term financial instruments and instruments giving rise to a cash settlement (excluding instruments of payment), including money market instruments; (d) all other instruments evidencing ownership rights, claim rights or securities; (e) all other instruments related to financial underlyings, indices, commodities, precious metals, produce, metals or merchandise, other goods or risks; (f) claims related to the items described in sub-paragraph a) to e) above or any rights pertaining to these items, whether these financial instruments are in physical form, dematerialized, transferable by book entry or delivery, bearer or registered, endorsable or not and regardless of their governing law.

4.2 Generally speaking, the Company may implement any measure of surveillance or control and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful for the accomplishment and the development of its corporate object in the broadest manner possible, provided that the Company does not interfere in the management of the companies in which it holds participations.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at one hundred sixty thousand euro (160,000.- EUR) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares without a par value.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Shares may only be held by qualified investors as defined in article 3 of the Law on SPF.

6.2 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law on Companies.

6.3 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law on Companies.

6.5 Any sale/transfer of shares is submitted to the unanimous approval of all the others shareholders (the "Others Shareholders") which have a preemption right.

If one shareholder (the "Selling Shareholder") wants to sell his/her shares, he/she shall provide to the Others Shareholders a prior written notification of his/her intention to sell/transfer his/her shares to a third Party (the "Third Party"). Such notification shall include the number of shares to be sold, the name of the potential purchaser, the price (which shall not exceed twice of the total amount of the net equity. It is understood that the total net equity is equal to the issued capital, the results of the financial year, the reserves and loss/profit carried forward. The total net equity will be based on a financial statement duly certified by the statutory auditor. The financial statement shall be less of six (6) months) and irrevocable offer to sell such shares to the others shareholders at the same price.

The Others Shareholders shall have the right to acquire the offered shares in accordance with the terms and conditions mentioned in the notification, provided that they notify the Selling Shareholder and the Company in writing within thirty (30) days from the date of receipt of the written notice.

Any lack of response within the aforementioned period shall be deemed as a waiver of the exercise of their right of pre-emption.

In no case, the shares to be sold may be split. The right of pre-emption is to be exercised in proportion with the participation of each remaining shareholders in the share capital of the Company. Should one of the remaining shareholders not exercise in total or partially his right of pre-emption, such non exercise increases the right of the remaining shareholders. Should the number of offered shares not be exactly proportional to the number of shares on which the

right of pre-emption is exercised, the remaining shares will be attributed defaulting an agreement between shareholders by balloting.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of the month of June. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods provided by Law shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty one percent (51%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the articles of incorporation, such quorum is applicable for the first and the second meeting.

8.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a majority of fifty one percent (51%) of the present or represented and voting Shareholders.

8.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors).

9.2 The Director(s) shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circum-

tances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law on Companies or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, except for the sale of part or all the stake held in a direct or indirect participation of the Company. In such case the Board shall require the prior written consent of the Shareholders validly deciding at the quorum and majority requirements set out in Articles 8.3 and 8.4 of the present Articles of incorporation.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director.

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law on Companies, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law on Companies.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law on Companies.

Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law on SPF and the Law on Companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed to and paid up in EUR
Vasileios VOUDRIS, prenamed	250	EUR 40,000.-
Yvoni VOUDRIS, prenamed	250	EUR 40,000.-
Athanasios VOUDRIS, prenamed	250	EUR 40,000.-
Konstantinos VOUDRIS, prenamed	250	EUR 40,000.-
TOTAL	1,000	EUR 160,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of one hundred sixty thousand euro (160,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law on Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law on Companies.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand four hundred and fifty euro (1,450.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) and the number of auditors at 1 (one);

2. the following persons are appointed as members of the Board of Directors:

- Mr. René FALTZ, lawyer, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;

- Mr. Thomas FELGEN, lawyer, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;

- Mr. Laurent BARNICH, companies director, residing professionally in L-1720, 6, rue Heine;

3. the following person is appointed as statutory auditor:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., a "société anonyme" with registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 22.206;

4. that the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2018; and

5. that the address of the registered office of the Company is at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg.

Ont Comparu:

1. M. Vasileios VOUDRIS, docteur, demeurant à Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece
2. Mme Yvoni VOUDRIS, docteur, demeurant à Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece
3. M. Athanasios VOUDRIS, ingénieur, demeurant à Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece
4. M. Konstantinos VOUDRIS, docteur, demeurant à Androutsou 3, 14671 N. Erythrea, Athens, Greece

Tous ici représentés par M. Laurent BARNICH, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par quatre procurations données sous seing privé,

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF") et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "NOXIMA Holdings S.A., SPF".

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions,

obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

4.2 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions ordinaires sans désignation de la valeur nominale.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Associé unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

6.3 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi sur les Sociétés, racheter ses propres actions.

6.5 Toute cession/vente d'actions est soumise à l'approbation unanime des tous les autres actionnaires (les "Autres Actionnaires") qui bénéficient d'un droit de préemption

Si un des actionnaires (le "Cédant") désire vendre ses actions, il doit notifier par écrit aux Autres Actionnaires son intention de céder/vendre ses actions à un tiers (le "Tiers"). La notification indiquera le nombre d'actions à céder/vendre, le nom du Tiers Acquéreur, le prix (qui ne doit pas excéder le double du montant total des fonds propres. Les fonds propres étant entendus comme comprenant le capital souscrit, le résultat de l'exercice en cours, les réserves et les bénéfices/pertes reporté(e)s. Ce montant sera calculé sur la base d'une situation de moins de six (6) mois et certifiée par le commissaire aux comptes) et contiendra offre irrévocable de les vendre aux autres actionnaires au prix proposé.

Les autres actionnaires pourront acquérir les actions proposées en accord avec les termes et conditions mentionnés dans la notification, pour autant qu'ils le notifient par écrit au Cédant et à la Société endéans un délai d'un (1) mois à compter de la date de réception de la notification écrite.

Toute absence de réponse dans la période précitée vaudra renonciation à l'exercice du droit de préemption.

En aucun cas les actions ne pourront être fractionnées. Le droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires restants. Le non exercice, en tout ou partie, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires. Si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, l'excédent d'actions sera, à défaut d'accord entre actionnaires, attribuée par tirage au sort.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges

pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les Actionnaires ont la compétence exclusive pour autoriser au conseil d'Administration la vente de participations directes ou indirectes de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix

8.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante et un pourcent (51%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la 1^{ère} et de la seconde assemblée.

8.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité de cinquante et un pourcent (51%) des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration, excepté en cas de vente de tout ou partie d'une participation directe ou indirecte de la société. Dans ce cas le Conseil d'Administration doit avoir préalablement obtenu le consentement écrit des actionnaires, statuant valablement aux conditions de quorum et de majorité prévues aux Articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 20. Droit applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
Vasileios VOUDRIS, prénommé	250	EUR 40.000,-
Yvoni VOUDRIS, prénommée	250	EUR 40.000,-
Athanasios VOUDRIS, prénommé	250	EUR 40.000,-
Konstantinos VOUDRIS, prénommé	250	EUR 40.000,-
TOTAL	1.000	EUR 160.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros (1.450,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
 - M. René FALTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1720, 6, rue Heine;
 - M. Thomas FELGEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1720, 6, rue Heine;
 - M. Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1720, 6, rue Heine;
3. La personne suivante a été nommée comme commissaire aux comptes:

- Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.206,

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2018; et

5. le siège social de la société est fixé à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte. au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 mars 2013. Relation: LAC/2013/10166. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013037062/564.

(130045157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Fenix Peinture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7325 Heisdorf, 3, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 144.758.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039257/10.

(130048027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

European Vehicle Inspections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039252/10.

(130048572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

European Rail Freight Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 133.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039248/10.

(130048512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

European Opticians S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039247/10.

(130048545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.954.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013039382/14.

(130048079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Falconer Holdings, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 138.126.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039260/9.

(130048773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

G M Décorations S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 3, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 52.002.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039275/9.

(130048232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Immobilière de Remich S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 47.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039333/9.

(130048025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

South Europe Real Estate Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039549/9.

(130048051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Rocalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7521 Mersch, 30, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 143.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039507/9.

(130048530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

SinRJ Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 155.738.

Les comptes annuels au 30-06-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039522/9.

(130048099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Recherches, Developpements et Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.145.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039499/9.

(130048369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039494/9.

(130048747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039493/9.

(130048746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Raleigh Holdings, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 139.882.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039492/9.

(130048745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Sopex International S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.014.

Les comptes annuels au 30-09-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039547/9.

(130048560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Tasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 112.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039579/9.

(130048779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

a & t capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 156.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039704/9.

(130048947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Xola Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.001.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039614/9.

(130048694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Wasserheim Anlagen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 117.690.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013039610/10.

(130048270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Ventrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 22, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 158.310.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013039602/10.

(130048668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 145.170.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 702 du 1^{er} avril 2009.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

HR Access Solutions Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013040000/16.

(130049116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.294.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039931/9.

(130049343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fortezza RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.459.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039930/9.

(130049342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fortezza Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.379.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039929/9.

(130049344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039932/9.

(130049345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Fortezza NON IPO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.941.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039928/9.

(130049341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Eurosol Distri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 32, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 118.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013039915/9.

(130049309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

In-Out Office Center S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.566.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040023/9.

(130049315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

International Service Dispatching SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040011/9.

(130049384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Investment and Return (I&R) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040027/9.

(130049132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Khephren La Redorte Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.378.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040041/9.

(130049054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.
